

Proposition **de formation** DES CIDFF PACA



2025

CIDFF

Qualiopi
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été
délivrée au titre de la catégorie :
ACTIONS DE FORMATION

ORGANISME
de
FORMATION

Amina BAAZIZ
Chargée de formation régionale
formation@cidffpaca.fr

Droit international privé

Séparation de couple et ses conséquences en droit international privé

Être en capacité de donner une information actualisée aux personnes étrangères, mariées à l'étranger ou avec un·e conjoint·e étranger·e quant aux recours dont elles disposent pour se séparer de leur conjoint et/ ou la fixation de mesures concernant les enfants du couple

OBJECTIFS

- Connaître les principes du DIP
- Connaître les textes internationaux en matière de divorce et de responsabilité parentale
- Acquérir une méthode de travail pour informer le public en DIP
- Comprendre le vocabulaire propre au DIP
- S'approprier la notion de responsabilité parentale en DIP
- Accompagner et orienter le public dans les situations liées au divorce et la responsabilité parentale

MODALITÉS

Présentiel 5 à 15 stagiaires

- **modalités pédagogiques** : apports théoriques, exercices pratiques
- **modalités d'évaluation** : auto-évaluation
- **remise** : documentation, fiche réflexe et attestation de formation



INTERVENANT·E

JURISTE en DIP

CONTENU

- Définition et principes fondamentaux du DIP
- Explication des notions spécifiques au DIP (litispendance, ordre public international...)
- Déterminer les différentes sources du DIP
- Le cadre juridique d'un divorce international et de la responsabilité parentale
- Cas pratiques
- Comprendre la circulation des décisions internationales (reconnaissance et exequatur)
- Procédure en cas d'enlèvement international d'enfant



Juriste, salarié.e des CIDFF, acteur.rice.s de l'action sociale et de l'accès aux droits



Pas de pré-requis



25 SEPTEMBRE 2025 + 07 novembre 2025



1,5 JOUR / 10.5 HEURES



CIDFF PHOCEEN : 1 rue Forbin 13003 Marseille



Nous contacter pour toute situation de handicap

Nos tarifs

Ces propositions tarifaires intègrent les temps d'ingénierie pédagogique, les frais de déplacement des formatrices-teurs en région PACA, ainsi que la coordination régionale.

Les frais des stagiaires sont à leur charge ou celle de leur employeur.

Proposition inter-entreprises

Désignation	Durée	Coût* par jour	TOTAL
Droit International Privé	7 heures 1 jour	300 €	300 €
Retour d'expérience : droit international privé	3.5 heures 1/2 journée	300 €	150 €
TOTAL			450 €

Notre organisme de formation est certifié QUALIOP1 au titre de la catégorie : action de formation.

Nos formations peuvent être prises en charge dans le cadre des fonds publics de la formation professionnelle.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Coordination administrative
formation@cidffpaca.fr

*Non soumis à TVA

Nos conditions générales de vente

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Demande de devis au minimum 2 mois avant le démarrage de la formation
- Après la validation du devis, une convention est établie mentionnant les dates, le lieu, les formateurs / formatrices et les modalités pratiques
- Un bulletin d'inscription sera envoyé au plus tard 4 semaines avant le démarrage
- Une convocation sera transmise aux stagiaires inscrit·es

MODALITÉS D'ANNULATION

A l'initiative de la FR-CIDFF

La FR-CIDFF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation lorsque le nombre de participant·es n'est pas suffisant pour assurer de bonnes conditions pédagogiques ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Cette décision est communiquée aux stagiaires ou à la structure au plus tard 8 jours avant le début de la formation, sauf cas de force majeure.

En cas d'annulation à son initiative, la FR-CIDFF ne facturera aucun frais, mais ne sera tenue responsable des frais engagés par les participant·es.

A l'initiative de l'employeur ou des stagiaires

Les frais pédagogiques seront remboursés à 100 % si l'annulation est communiquée à l'organisme de formation 1 mois avant le début de la formation.

Toute annulation de stage, par l'entreprise ou l'institution bénéficiaire entraîne le versement de :

- 20% des frais de facturation, si l'annulation a lieu moins d'un mois avant le démarrage de la formation
- 50% des frais de facturation, si l'annulation a lieu moins de 8 jours avant le démarrage de la formation
- 100% des frais de facturation, en cas d'absence non motivée par un cas de force majeure au début ou en cours de formation

Ces indemnités sont destinées à couvrir les frais d'organisation déjà engagés.

MODALITÉS DE PROTECTION DES DONNÉES

Les données récoltées sur les stagiaires se limitent aux informations légitimement nécessaires à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de formation ainsi qu'à des fins statistiques. Les stagiaires peuvent demander l'accès à leurs informations et demander leur effacement :

dpo@cidffpaca.fr

Notre Charte RGPD est disponible sur notre site internet :

<https://paca-fr.cidff.info/in-formations/formations/>